



Papeete, le 10 février 2014

**Inspection
Pédagogique
du 2nd degré**

L'IA-IPR d'histoire et de géographie

VR/IP/CF
n° 3211/2014-0012

à,

Affaire suivie par
Yvette TOMMASINI
IA-IPR d'histoire
géographie
Vice-Rectorat de
Polynésie Française
Tél : (689) 47 84 11
Mél.
yvette.tommasini@ac-polynesie.pf

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'histoire et de géographie et de lettres/histoire-
géographie
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Objet : Lettre de rentrée 2014.

Chers collègues,

Je souhaite d'abord vous remercier vivement pour le travail de qualité mené lors de l'année scolaire précédente et pour votre engagement responsable au moment des examens dans une session qui était lourde d'enjeux pour nos élèves.

Je suis très heureuse de poursuivre ce travail avec vous tous et grâce à l'action d'Isabelle AMIOT, professeur au lycée du Grand Nouméa et correspondante remarquable et dévouée de l'inspection pédagogique régionale.

Cette lettre de rentrée fait le point sur les informations générales concernant l'histoire-géographie à tous les niveaux d'enseignement. Elle vous renseigne également sur la vie de nos disciplines en Nouvelle-Calédonie et vous expose les attentes de l'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie en matière d'orientation de travail dans un contexte de mise en œuvre de la **loi sur la refondation de l'École** autour de cinq grandes priorités :

- Reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Rénover en profondeur l'enseignement du premier degré ;
- Faire entrer l'École dans l'ère du numérique ;
- Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire ;
- Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Informations générales concernant l'histoire-géographie à tous les niveaux d'enseignement :

1- Au collège :

Les programmes adaptés à la Nouvelle-Calédonie pour la classe de 3^e ont été aménagés pour vous aider à les mener plus sûrement à leur terme. Ils entrent en vigueur à la rentrée 2014 et pour la session 2014 du DNB. Vous les trouverez en ligne sur le site disciplinaire. Pour vous aider à les mettre en œuvre, la DGESCO prévoit une mise en ligne prochaine et progressive sur Éduscol de fiches « ressources pour faire la classe ». **Le référentiel adapté et aménagé en histoire et géographie pour les classes de 3^e à dispositifs particuliers** (3^e prépa-pro, 3^e SEGPA, 3^e DP6, DIMA) est également en ligne sur le site disciplinaire. Il est à mettre en œuvre à la rentrée 2014. Ce référentiel aménagé et adapté à la Nouvelle-Calédonie concerne la série professionnelle du DNB à partir de la session 2014.

En lien avec le socle commun, je vous rappelle l'existence sur le site Éduscol du **vade-mecum des capacités en histoire, géographie et éducation civique** (<http://eduscol.education.fr/cid58268/vade-mecum-des-capacites-en-histoire-geographie-education-civique.html>). Ce vade-mecum est composé de huit fiches (une fiche pour l'introduction et sept fiches pour chacune des grandes capacités « disciplinaires »). Chaque fiche propose une définition de la capacité, explicite son acquisition progressive par l'élève et donne un repère intermédiaire de cette acquisition au niveau 5e. Des exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation complètent la fiche. Ce sont des outils particulièrement utiles pour vous aider à bâtir des situations d'apprentissage formatrices et pour vous aider à repérer les mécanismes et processus d'apprentissage en œuvre chez les élèves. **Le vade-mecum bien que destiné au collège a toute sa place dans la « boîte à outils » du professeur quelque soit le niveau d'enseignement concerné.**

Les épreuves en histoire, géographie et éducation civique du **DNB** pour la session 2014 reprennent les modalités de la session dernière. Pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique, chacune des trois disciplines est évaluée. Elles font l'objet de questions et d'exercices obligatoires. Ces exercices sont de nature variée y compris d'ordre cartographique. L'exercice du paragraphe argumenté est remplacé par des questions dont l'une appelle un développement construit. Les candidats composent directement sur le sujet qui leur est remis.

À compter de cette session 2014, la note de vie scolaire est abrogée aussi bien comme note entrant dans le décompte des points nécessaires pour obtenir l'attribution du DNB que comme note prise en compte dans la moyenne des classes de sixième à troisième de collège (décret n°2014-29 du 14 janvier 2014).

L'épreuve orale d'histoire des arts est sans changement. Elle se déroule conformément aux indications de la circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011, publiée au BOEN n° 41 du 10 novembre 2011. Je vous remercie par ailleurs pour l'implication forte que vous avez montrée aussi bien dans l'évaluation de l'oral d'histoire des arts que dans sa mise en œuvre tout au long de l'année scolaire.

2- Au lycée professionnel :

Dans le cadre du parcours du **baccalauréat professionnel**, **les programmes adaptés à la Nouvelle-Calédonie d'histoire, géographie et éducation civique des classes de première et de terminale ont été aménagés** pour être menés plus sûrement à leur terme. Ces programmes adaptés et aménagés se trouvent sur le site disciplinaire. Ils entrent en vigueur à la rentrée 2014 et pour la session 2014 des examens professionnels. J'attire votre attention sur l'ajout en classe de première du baccalauréat professionnel d'un thème adapté en éducation civique : « Être citoyen en Nouvelle-Calédonie ».

Pour rappel : les élèves de 1^e bac pro passent la certification complémentaire à l'écrit si la rénovation de leur filière s'est faite sous la forme d'un BEP intermédiaire, ou sous la forme d'un CCF à l'oral si la rénovation de leur filière s'est faite sous la forme d'un CAP.

L'épreuve écrite d'histoire-géographie du baccalauréat professionnel voit la mise en œuvre de nouvelles orientations pour la première partie.

L'inspection générale vient de les diffuser :

« **La formulation de la première partie de l'épreuve d'histoire-géographie-éducation civique se présentera de la manière suivante dès la session 2014 du baccalauréat professionnel :**

- chacun des deux sujets au choix, de difficulté comparable, comporte **plusieurs questions portant sur un seul ou sur différents sujets d'étude** ;
- les questions posées peuvent être indépendantes les unes des autres ; elles permettent de balayer plusieurs aspects du ou des sujet(s) d'étude ;
- les questions sont de nature variée : questions à réponses courtes (définition, questionnaire à choix multiples, repérages spatiaux ou temporels...), questions appelant des réponses plus développées. Un support à compléter peut être annexé ;
- les questions peuvent être rassemblées en deux catégories, correspondant à deux grands ensembles de capacités inscrits dans le tableau des capacités des programmes :
 - repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace (dater / situer / identifier / périodiser / localiser / repérer...) ;
 - mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (raconter / caractériser / définir / décrire / expliquer / comparer / confronter...). »

J'animerai une réunion d'information à destination des professeurs de lettres/histoire-géographie du lycée professionnel sur ces orientations lors de ma future mission calédonienne.

3- Au lycée général et technologique :

À la rentrée 2014, les nouveaux programmes adaptés à la Nouvelle-Calédonie de la classe de première scientifique entrent en vigueur. Vous les trouverez en ligne sur le site disciplinaire. Pour vous aider à les mettre en œuvre, des fiches « ressources pour faire la classe » sont à télécharger sur le site Éduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid56538/ressources-pour-classe-premiere.html>

Les nouveaux programmes adaptés de la classe de terminale scientifique entreront en vigueur à la rentrée 2015. Ils figurent également sur le site disciplinaire.

En terminale STMG et en terminale ST2S, vous mettrez également en œuvre de nouveaux programmes adaptés que vous pouvez consulter sur le site. Les modalités de la nouvelle épreuve écrite du baccalauréat ST2S en vigueur à compter de la session 2014 sont définies dans le B.O.E.N. n°9 du 28 février 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67072,

et pour la série STMG dans le B.O.E.N. n°2 du 9 janvier 2014 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=76055.

Les programmes adaptés des classes de terminales générales L et ES ont été, comme pour toutes les classes à examen, **aménagés** pour être menés plus sûrement à leur terme. Ils entrent en vigueur à la rentrée 2014 et concernent la session 2014 du baccalauréat. Ils sont, bien sûr en ligne sur le site disciplinaire.

La session 2014 du baccalauréat général ne comporte pas d'épreuves écrites en série S ; seule l'épreuve orale facultative en terminale S existera pour cette série en 2014. Le nouveau baccalauréat en série S entrera en vigueur lors de la session 2015. Les modalités des épreuves sont parues dans le B.O.E.N. n° 43 du 21 novembre 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74955

La formation initiale et continue :

Je vous engage fortement en ces temps d'aménagement des programmes et de changement de paradigme de l'enseignement à participer aux actions de formation qui sont mises en place. **La centration sur les apprentissages à construire chez les élèves implique en effet un renouvellement des pratiques enseignantes.**

Je profite de ce courrier et de cet espace pour remercier très chaleureusement les collègues qui ont accepté d'assurer la tutelle de stagiaires toujours plus nombreux, contribuant ainsi à la professionnalisation de ces enseignants en formation initiale.

Information et communication :

Je remercie tout particulièrement M. Jérôme Geoffroy, professeur au lycée de Poindimié, webmestre performant et dynamique qui met régulièrement et rapidement en ligne sur le site disciplinaire toutes les informations concernant l'histoire-géographie en Nouvelle-Calédonie. Les ressources pédagogiques, parfois innovantes, que vous produisez et que vous nous soumettez, figurent également sur le site une fois validées. Elles constituent des exemples de « bonnes pratiques » qu'il convient de comprendre et de s'approprier pour progresser dans la construction de situations d'apprentissage formatrices pour les élèves. Je remercie ici les nombreux collègues qui contribuent à la richesse et au rayonnement du site disciplinaire.

Si vous souhaitez entrer en contact avec moi, mon adresse électronique est :

yvette.tommasini@ac-polynesie.pf

Pour joindre Mme Isabelle Amiot :

Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc

Voici les adresses des sites officiels pour vous informer :

www.education.gouv.fr

www.eduscol.education.fr/histoire-geographie/

www.ac-noumea.nc

Orientations de travail en histoire-géographie :

Pour contribuer à la réussite de tous nos élèves, voici quelques grandes orientations que nous mettrons en œuvre cette année, en vous accompagnant au plus près lors des réunions d'équipe, lors des réunions d'information, lors des actions de formation et lors des visites et inspections.

Les apprentissages à faire acquérir aux élèves sont au cœur du métier d'enseignant aujourd'hui. Ces apprentissages sont définis dans les programmes de manière disciplinaire mais également transversale. Le métier de professeur repose sur la maîtrise scientifique de sa discipline mais il est également le spécialiste des apprentissages. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) insiste sur la connaissance des processus, des mécanismes d'apprentissage en œuvre dans l'acte d'apprendre. Il revient au professeur de bâtir les situations d'apprentissage qui vont lui permettre de les construire au mieux chez les élèves.

Les **programmes** de nos disciplines ont été profondément rénovés et récemment aménagés pour permettre clairement et sûrement la construction de situations d'apprentissage complexes et réellement formatrices pour nos élèves. Une priorité de l'action de l'inspection pédagogique est de vous guider dans l'appropriation des problématiques renouvelées de l'histoire et de la géographie, dans la mise en œuvre des démarches induites (étude de cas, entrée, sujet d'étude) et dans la conception et la mise en œuvre de situations d'apprentissage les plus efficaces possibles. Comment dans nos disciplines définir et délimiter les connaissances (repères, savoirs factuels, savoirs faire, modes de raisonnement et modes de communication) à faire acquérir aux élèves ? Comment faire efficacement acquérir aux élèves ces connaissances ? Comment évaluer au mieux leur acquisition de ces connaissances ? Ce sont autant de questions sur lesquelles nous devons aujourd'hui nous pencher pour rendre notre enseignement formateur.

Les **examens** restent un axe fort. La quasi-totalité des épreuves ont été transformées pour évaluer plus finement et plus complètement les compétences de nos élèves. C'est un levier

que nous devons saisir pour progresser. Les résultats de ces nouvelles épreuves (DNB, certification complémentaire du BEP, baccalauréat professionnel, épreuve anticipée d'histoire-géographie en 1^e S et en 1^e STI) nous montrent tout le chemin qu'il nous reste à parcourir avec nos élèves. Les nouvelles orientations pour la première partie de l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat professionnel sont révélatrices des ajustements qu'il nous faut mettre en œuvre pour aider nos élèves à construire des apprentissages.

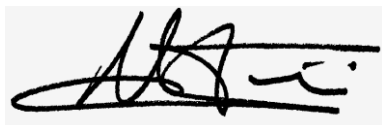
La campagne d'inspection :

Les demandes d'inspection sont à formuler rapidement, au cours du premier trimestre. Pour cela, vous pouvez utiliser la notice d'inspection que vous remplissez en début d'année scolaire. J'examinerai votre demande et j'y répondrai dans la mesure du possible.

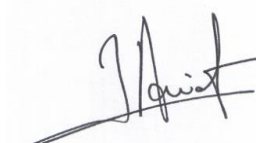
Je rappelle aux professeurs qui recevront leur **première visite d'inspection** que la note attribuée à l'issue du concours n'est pas une note pédagogique mais une note de référence. L'évaluation chiffrée à laquelle je procède n'est pas contrainte par celle-ci. Il appartient donc à l'inspecteur pédagogique régional de situer chacun selon sa valeur professionnelle en utilisant l'éventail des notes de l'échelon concerné ; cela peut conduire à augmenter, à maintenir voire à baisser la note antérieure sans volonté de sanction à l'égard de l'enseignant.

Lors de l'inspection, je vous demande de mettre à ma disposition le cahier de textes de la classe, vos programmations et progressions, le manuel de la classe, des évaluations, des cahiers d'élèves, les documents utilisés pendant la séance. Ce sont autant de documents qui peuvent valoriser vos pratiques et qui ne me sont cependant pas toujours remis.

Bon courage, bonne rentrée à tous.



Yvette TOMMASINI
IA-IPR histoire et géographie



Isabelle AMIOT
Chargée de mission d'inspection